

Un nouveau recours déposé à Villeneuve

Référendum

Les opposants au futur passage des bus par les Remparts ne désarment pas et se tournent vers la Cour constitutionnelle

Le comité de citoyens formé pour s'opposer au passage des bus de la ligne 201 par la rue des Remparts, après sa réfection, remonte au créneau, alors que le vote par voie référendaire se déroulera ce dimanche. Déboutés la semaine dernière par le Conseil d'État, qui a rejeté leur recours à l'encontre de la brochure explicative élaborée en vue du scrutin (notre édition de samedi), les tenants du non déposent un nouveau recours contre la décision du Canton. Auprès de la Cour constitutionnelle cette fois. Des mesures provisionnelles sont requises afin de demander le report du vote de dimanche. «Je suis étonné par ce nouveau recours, déclare Léonard Studer, membre du groupe de soutien pour le oui. La décision du Conseil d'État était pourtant claire et sans ambiguïté.»

«Notre principale critique porte sur le fait que la Municipalité n'est pas explicite, dans cette brochure, sur les coûts de la réfection de la rue des Remparts qui doit permettre le prolongement de la ligne du bus 201. La transparence est requise. L'autorité ne doit pas passer sous silence des éléments importants pour la décision des citoyens», argumente Joachim von der Lahr, un des chefs de file du non. Selon eux, ils sont ici induits en erreur. «En effet, l'autorité ne dit pas explicitement aux citoyens que les coûts pour relier la rue des Remparts au pont sur la rivière de l'Eau Froide seront à ajouter au montant précité.» Pour mémoire, les bus 201 doivent à l'été 2019 maximum rejoindre l'Hôpital Riviera-Chablais actuellement en construction à Rennaz. En passant donc par la rue des Remparts et le pont qui n'est pas encore finalisé. «Pourtant, les bus ne pourront pas franchir la rivière, sans le futur pont. De plus et de l'aveu même des VMCV, la nouvelle version arquée du pont entraînera la création d'une rampe d'accès pour les bus depuis la rue des Remparts. La communication est trompeuse», poursuivent les opposants dans un communiqué.

Pas pour Léonard Studer: «Je rappelle que le vote de dimanche porte sur un tronçon de la rue des Remparts, sous laquelle une réfection de nos Services industriels sera opérée. On ne vote donc pas sur les futurs travaux liés au pont sur l'Eau Froide, qui fait l'objet d'une autre demande spécifique de crédit.»

Christophe Boillat